

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2857

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE 2

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« , en participant éventuellement à certaines tâches définies par décret, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de rendre les actions de découverte des métiers du vivant dans le cadre du service national universel plus immersifs en permettant aux jeunes de participer à certaines tâches ne nécessitant pas de formation spécifique afin de permettre à ces jeunes d'être acteur et non plus simplement observateur. La liste des tâches autorisées sera définie par décret.